

→ Message

30054054 528260932742 528

M GRIALOU FRANCIS
DOMAINE DU BUIS
BOURG DE SAINT MARTIN LE REDON
46700 ST MARTIN LE REDON

→ Contacts



Gérer votre compte sur internet
www.saurclient.fr



Service Clients
05 81 31 85 04
Du lundi au vendredi de 8h à 18h



Dépannage 24h/24
05 81 91 35 06



TSA 10019
46800 MONTCUQ CEDEX



Accueil
5 av Georges Leygues 47500 FUMEL
Mardi et vendredi de 9h à 12h, 13h30 à 16h30

Votre facture du 25 février 2026

Compteur d'eau relevé le 18 septembre 2025

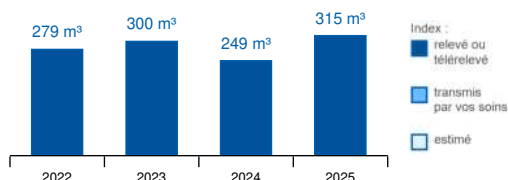
Votre consommation est de 315 m³

Montant prélevé le 12 mars 2026 : 573,17 €

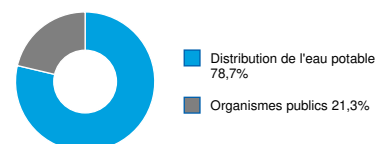
	€TTC
Distribution de l'eau potable	450,97
SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU DE LA LEMANCE	
Organismes publics	122,20
Total facture	573,17
Montant à prélever	573,17

détail au verso

Evolution de votre consommation



Répartition de votre facture



Conformément à votre demande, le montant de cette facture sera prélevé à partir du 12 mars 2026 sur votre compte numéro XXXXX942009.

Vos informations de prélèvement SEPA :

Identifiant du créancier (ICS) : FR86ZZZ003506

Référence unique de mandat (RUM) : ++S-3-5248002779-000190874-02

Adresse desservie :	Consommation	Compteur	Diamètre	Ancien relevé	Nouveau relevé	Information		
BOURG ST MARTIN LE REDON	315 m³	210297	020 mm	01/10/2024 2936	18/09/2025 3251			
Votre facture en détail		Périodes	Tranches en m³	Quantité ou volume en m³	Prix unitaire en € HT	Montant en € HT	TVA %	Montant en € TTC
► Distribution de l'eau potable						427,46		450,97
Abonnement						49,05		51,75
Part Syndicale		1er semestre 2026				27,84	5,50	
Part SAUR		1er semestre 2026				21,21	5,50	
Consommation						378,41		399,22
Part syndicale		Année 2025		315	1,0704	337,18	5,50	
Part SAUR		Année 2025		315	0,9212	290,18	5,50	
Déduction des acomptes de consommation		Année 2025				-248,95	5,50	
► Organismes publics						115,83		122,20
Consommation						115,83		122,20
Conso. eau potable (agence de l'eau)		Année 2025		315	0,3200	100,80	5,50	
Deduc. acpte - Conso. eau potable (agence de l'eau)		Année 2025				-40,00	5,50	
Perf. réseaux eau potable (agence de l'eau)		Année 2025		315	0,1120	35,28	5,50	
Deduc. acpte - Perf. réseaux eau potable (agence de l'eau)		Année 2025				-8,75	5,50	
Prélèvement sur la ressource en eau (agence de l'eau)		Année 2025		315	0,1500	47,25	5,50	
Déduction acomptes de consommation - Prélèvement sur la		Année 2025				-18,75	5,50	
Le prix moyen de votre consommation (hors abonnement) s'élève à : 2,72 € / m3 soit 0,00272 € / litre		HT exonéré de TVA : 0,00 €		TVA 5,50 % : 29,88 €		Total facture TTC : 573,17 €		
		HT soumis à TVA : 543,29 €		TVA sur les débits : 29,88 €				

➔ Mieux comprendre la répartition de votre facture

Part Intercommunale/Communale

Sert à financer les investissements et les prestations réalisées par les collectivités publiques (communes, syndicats ou communautés de communes) propriétaires des ouvrages ou par un tiers privé autre que SAUR.

Part SAUR

Rémunération pour l'exécution du service et l'entretien des ouvrages et équipements

Part Organismes publics

Redevances destinées aux établissements publics (agence de l'eau ou aux voies navigables de France) qui financent les actions et les installations de la lutte contre la pollution et pour la préservation des ressources en eau.

➔ Message

Gérez directement
votre compte en ligne sur
www.saurclient.fr

SAUR SAS au capital de 101529000€ RCS Nanterre 339379984 SIRET 339 379 984 05975 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n°FR28339379984
Vos données personnelles sont traitées par SAUR pour l'exécution de votre contrat d'abonnement. Conformément à la réglementation applicable, vous bénéficiez de droits sur les données vous concernant dont un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement. Vous pouvez exercer ces droits en utilisant le formulaire sur www.saur.com/mes-droits-rgpd ou par courrier postal auprès de SAUR, 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX. Pour en savoir plus sur nos engagements, consultez notre politique de protection des données personnelles sur www.saurclient.fr.
Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

Moyens de règlement

Merci de tenir compte des délais postaux, entre 2 et 6 jours, lors de votre règlement

✓ Paiement par TIP

Ce mode de paiement simple remplace le chèque. Datez et signez votre TIP après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe.
Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIP sont erronées :
Joignez à votre TIP daté et signé un relevé d'identité bancaire et envoyez le tout dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par chèque

Établissez votre chèque à l'ordre de SAUR, envoyez-le avec le TIP non signé dans l'enveloppe ci-jointe.

✓ Paiement par prélèvement mensuel

Ce mode de paiement est le plus souple, vous choisissez la date de prélèvement qui vous convient le mieux, vous êtes prélevé mensuellement et vous ne recevez qu'une facture pour le solde à régler en votre ou en notre faveur, calculé sur la base de votre consommation réelle.

✓ Paiement par Internet

Payez directement votre facture sur internet en vous connectant sur votre espace client sur le site www.saurclient.fr

✓ Paiement en espèces

Payez votre facture en espèces dans le bureau de poste de votre choix muni de cette facture et d'une pièce d'identité. Des frais pourront vous être appliqués sur place.